



www.andel.fr

AU COUR' ANDEL



N° 35
Juin à sept. 2021

L'édito

La période estivale est terminée, parents, familles, nous espérons que vous avez fait le plein de soleil et d'énergie avant de reprendre, pour la majorité d'entre vous, le chemin du travail.

*Que vous soyez écoliers, collégiens, lycéens, enseignants, agents communaux ou membres d'associations : nous vous souhaitons une **bonne rentrée !...***

*La situation sanitaire semble s'améliorer... Néanmoins, le contexte nécessite tout de même de **conserver une prudence** dans le desserrement des mesures de prévention et de distanciation sociale et de maintenir un niveau individuel et collectif élevé de protection.*

*Ces dernières semaines marquées par les drames en Haïti, en Afghanistan, les feux et les catastrophes climatiques de part et d'autres, nous montrent Ô combien **la vie est précieuse et fragile, qu'il nous faut la vivre pleinement**, avec bienveillance, sans s'encombrer de futilités diverses...*

Il nous faut aller de l'avant !...

*Le projet communal du moment, la **révision générale du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit :*

A l'issue du débat d'orientation du PADD (cf. délibération du conseil municipal du 31 mai), une réunion publique animée par Mme DEROUINEAU du Cabinet URBA OUEST CONSEIL, s'est tenue le lundi 20 septembre dernier, en présence d'une vingtaine de personnes.

Ce dossier s'inscrit globalement dans la continuité du précédent PLU et se doit d'être en conformité avec le nouveau cadre juridique et les documents supra-communaux en vigueur (SCOT, PLH, SRADDET...).

Pour les personnes intéressées, des documents d'avant-projet sont d'ores et déjà consultables en mairie. Par ailleurs une communication sera faite auprès de la population dès que l'enquête publique démarrera.

Au plaisir de se retrouver à l'occasion de prochains moments de partage !...

Le Maire et les élus

Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant

☎ 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h ;
samedi 9h/12h.

Fermée le mardi ap-midi

accueil@mairieandel.fr

www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 06.31.51.85.69

SOMMAIRE

Editorial	1
PV des Conseils Municipaux	2-9
Visites SLIME-ALEC ..	9
Rencontre avec les Aînées	10
La ludothèque de LTM L'Association EHOP ..	11
Info jeunes parents ..	12-13
AAP Jeunes (MSA) ...	14
Les associations	15
Agenda & Murmures du Gouessant	16

CONSEILS MUNICIPAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2021



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,

MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,

MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LE GUILLOU Emmanuelle (donne pouvoir à Mme BOURDE Sylvie), MOREL Anne (donne pouvoir à Mme POULAIN Nicole), Mr PÉRIGOIS Emmanuel (donne pouvoir à Mr BOUGEARD Claude).

SECRÉTAIRE : Monsieur BRIENS Patrick.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉBAT PORTANT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur a été approuvé le 23 janvier 2008. La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2017.

Les principaux objectifs de la révision du PLU sont :

- Poursuivre un urbanisme maîtrisé tout en veillant à une utilisation économe de l'espace et en permettant une mixité sociale et intergénérationnelle,
- Conserver et renforcer la qualité du cadre de vie local, et notamment les espaces non bâtis mobilisables au cœur des centres-bourgs,
- Permettre le développement d'une offre de logement adapté, et notamment pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées,
- Maintenir l'équilibre entre les zones urbaines et les espaces naturels agricoles,
- Engager une réflexion sur les logements vacants et le bâti ancien,
- Développer les services et assurer la pérennité des commerces au centre-bourg,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti de la commune,
- Préserver les sites, les milieux, les paysages naturels et les espaces remarquables,
- Identifier et protéger les trames de continuité écologique verte et bleue,
- Préserver les zones humides et les cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal,
- Conforter l'accueil des jeunes ménages,
- Préserver l'activité agricole.

Et dans un cadre plus général, cette révision a pour but d'élaborer un nouveau document d'urbanisme conforme avec le nouveau cadre juridique (Grenelle 2, ALUR, LAAAF, loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi macron, ELAN, ...) qui nous invitent notamment à un développement raisonné, concerté, durable au sens large du terme, à un développement soucieux des générations futures, et de leur environnement.

Elle a également pour but d'élaborer un nouveau document d'urbanisme compatible avec les documents supra-communaux, et notamment le SCOT du Pays de Saint-Brieuc approuvé en 2015 (en cours de révision pour tenir compte du nouveau territoire – 72 communes – depuis décembre 2018).

Depuis l'approbation du PLU en 2008, en plus du SCOT, de nouveaux documents supra communaux « cadre » ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration et ou révision (SRCE, SRCAE, SDAGE, SAGE, PLH, PDU, PCAET, SRADDET, ...) aux échelles de la Région, de la Communauté d'Agglomération et des bassins versants. Leur prise en compte, nécessaire, est également pour la collectivité, la garantie d'une meilleure insertion dans des bassins de vie plus importants, indispensable pour s'assurer d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, et ainsi limiter les impacts et son empreinte écologique.

Depuis le lancement de la procédure, lors des réunions de travail préalables, le Cabinet Urba Ouest Conseil et la commission dédiée à la révision du PLU ont travaillé sur différents aspects du dossier :

- Diagnostics socio-démographique/environnemental/paysager,
- Analyse de l'habitat (évolution du part de logements/ de la vacance/ recensement des dents creuses),
- Analyse de l'économie locale,
- Analyse des déplacements, équipements, réseaux,
- Diagnostic patrimonial,
- Diagnostic agricole et paysager,
- Inventaire des bâtiments susceptibles d'un changement de destination,
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Le PADD définit les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, en matière d'habitat, de transports et déplacements, d'équipement commercial, de développement économique, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La procédure prévoit que les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant.

Les orientations du nouveau projet de PADD du PLU d'ANDEL s'articulent autour de 8 grandes orientations :

- **Démographiques** : Envisager un développement démographique qui permette d'atteindre une population de 1300 habitants à l'horizon 2032 (+1% par an entre 2022 et 2032), conserver la mixité de population (accueil de logements sociaux et projet de logements multigénérationnels aux abords de la mairie).
- **Résidentiels** : Un objectif de création de 60/65 nouveaux logements à l'horizon 2032, poursuivre l'accueil de nouveaux logements dans le bourg, valoriser le potentiel de densification existant au sein du bourg, poursuivre le développement en partie Sud-Est du bourg, modérer la consommation de l'espace et favoriser le moindre étalement urbain.
- **Maintenir la dynamique économique/favoriser son recentrage** : Maintenir et développer l'emploi sur le territoire, maintenir une économie agricole forte, ne pas réinscrire le projet de création de zone d'activités/limiter l'identification des activités isolées en STECAL, soutenir l'offre de services et commerces de proximité.
- **Préserver une offre répondant aux besoins de la population** : Prévoir l'extension du cimetière, Penser à l'assainissement collectif.
- **Mobilité et déplacements** : Sécuriser et limiter les déplacements motorisés.
- **Préserver la richesse écologique du territoire, Préserver les Ressources, Valoriser le cadre de vie** : Préserver l'organisation générale du paysage, préserver les zones sources de biodiversité et maintenir les continuités écologiques, préserver la ressource en eau, préserver la trame boisée, préserver des espaces naturels au cœur du bourg, préserver le patrimoine et l'histoire locale.
- **Prendre en compte les risques et nuisances connus de manière à ne pas accroître les biens et personnes exposés.**
- **Favoriser l'accès aux moyens de communications numériques** : Offrir à tous l'accès aux moyens de communication numériques, dans des conditions de débit satisfaisantes, anticiper le développement des nouvelles technologies dans les sites en devenir.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 153-12 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme ;
- Indique que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents.

Séance du 5 juillet 2021



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,
MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
MM. ANDRIEUX Maurice, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU
Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PÉRIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENT EXCUSÉ : Mr AVRIL Noël (donne pouvoir à Mr ANDRIEUX Maurice).
SECRÉTAIRE : Monsieur BRIENS Patrick.

EAU ASSAINISSEMENT : MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES SUR LA COMMUNE D'ANDEL – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LAMBALLE TERRE & MER

La Commune d'Andel et Lamballe Terre & Mer vont procéder conjointement à des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans les rues Abbé Hingant, du Courtil, de la Boulaie, de la Marette et de la Garenne, soient 740 ml de réseau et 41 branchements. Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 481 000 € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € H.T.	Part Lamballe Terre & Mer		Part commune d'Andel	
		%	En € HT	%	En € HT
Travaux préliminaires	61 500	51 %	31 365	49 %	30 135
Travaux eaux usées	212 000	100 %	212 000	-	-
Travaux eaux pluviales	204 500	-	-	100 %	204 500
Coordination SPS	2 000	51 %	1 020	49 %	980
Frais de publication	1 000	51 %	510	49 %	490
TOTAL	481 000		244 895		236 105

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113.8 du Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la commune d'Andel à Lamballe Terre & Mer pour les travaux de mise en séparatif de son réseau d'assainissement d'un montant estimé à 236 105 € hors taxes,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention de mandat afférente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, et en particulier l'avenant mentionné à l'article 8 de la convention, précisant la répartition financière de l'opération à l'issue de l'attribution des marchés de travaux.

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de fixer les tarifs du restaurant scolaire. Madame le Maire propose de maintenir les tarifs existants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants :

- 3,60 € le prix du repas pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal.
- Ces tarifs s'appliquent dès la rentrée 2021/2022. 7,90 € le prix du repas pour les adultes fréquentant le restaurant scolaire municipal.

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE : TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2021/2022. Il est nécessaire de fixer le tarif en fonction de l'utilisation du service (que le matin, que le soir ou matin et soir, soutien ou non, etc...). Madame le Maire propose de maintenir les tarifs existants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- 1,80 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le matin.
- 2,78 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures.
- 3,10 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures 45.
- 3,50 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h.
- 3,80 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.
- 1,75 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir après les cours de soutien.
- 2,05 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir après les cours de soutien.-

IMPLANTATION D'UN MULTI SPORTS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date du 14 décembre 2020 et du 25 janvier 2021, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour la création d'un multi-sports. L'ouverture des plis a eu lieu ce 5 juillet, et après analyse des offres par l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir **SPORT** et **DÉVELOPPEMENT URBAIN** de GUIDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le marché proposé par la Société **SPORT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN** de GUIDEL pour une offre maximale de 54 775,24 € hors taxes avec options.
- Inscrit la dépense au Budget Primitif 2021.
- Autorise le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE : MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 septembre 2020, il a été décidé de faire appel aux services de l'ADAC (Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales), pour lancer l'étude et les travaux d'agrandissement du cimetière. Un appel d'offres a été lancé pour recruter un Cabinet de maîtrise d'œuvre et l'ouverture des plis a eu lieu ce 5 juillet. Après analyse des offres par l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales, il est proposé de retenir le Cabinet **ING CONCEPT** de **LANDIVISIAU** (Finistère) représenté par Mr **PAGE Luc**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le Cabinet de maîtrise d'œuvre **ING Concept** de **LANDIVISIAU** pour un montant de 11 000 € hors taxes.
- Inscrit la dépense au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

SALLE MÉRIDEL : CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Salle Méridel a été rénovée en 2002 et qu'à ce jour l'éclairage n'est plus très performant. Elle propose que les néons soient changés par l'employé communal chargé de l'entretien des bâtiments communaux et soumet plusieurs devis concernant la fourniture d'ampoules. Il est proposé d'acquérir 24 néons en remplacement de l'éclairage existant et Madame le Maire propose d'accepter le devis de la société **SIDER** qui est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir 24 néons auprès de la société **SIDER**.
- Inscrit la dépense au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

GARDERIE SCOLAIRE, TENNIS ET RUE DU VIEUX MOULIN (EN FACE L'ECOLE)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission « travaux », il avait été décidé d'agrandir la cour de la Garderie Scolaire « Les petites Mains », de refaire la plateforme du terrain de tennis et de rénover le trottoir rue du Vieux Moulin en face l'école. Des devis ont été demandés et seules deux entreprises ont répondu. Après étude des devis, il est proposé de retenir l'entreprise **S.P.T.P.** de **Ploufragan** qui est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise **S.P.T.P.** de **Ploufragan** pour un montant de 29 740,10 € hors taxes.
- Autorise le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.
- Inscrit la dépense à l'article de budget communal 2021.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC : PARTICIPATION 2020/2021

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat d'association avec l'O.G.E.C. a été signé en février 2007 Suite à ce contrat, chaque année la commune d'ANDEL verse à l'OGEC, par enfant inscrit à la rentrée scolaire, la participation fixée par la Préfecture. Depuis l'année scolaire 2019/2020, le calcul a été révisé par les services préfectoraux et la participation est différente suivant que les enfants sont en maternelle ou primaire. C'est donc en tenant compte de cette réévaluation que le versement doit être fait à l'OGEC mais étant donné que les salaires des ATSEM sont supportés par la collectivité, il est nécessaire de déduire leur coût de la somme versée à l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

EAU ASSAINISSEMENT : MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES SUR LA COMMUNE D'ANDEL : MAINTIEN OU NON DES PAVÉS EXISTANTS

La Commune d'Andel et Lamballe Terre & Mer vont procéder conjointement à des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans les rues Abbé Hingant, du Courtil, de la Boulaie, de la Marette et de la Garenne, soient 740 ml de réseau et 41 branchements. Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. Les services de Lamballe Terre et Mer chargés d'établir le cahier des charges pour lancer l'appel d'offres demandent aux membres du conseil municipal d'ANDEL de se prononcer sur le maintien ou non des pavés dans le centre bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 abstention et 3 contre :

- DÉCIDE de maintenir les pavés existants dans le Centre Bourg.
- AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DU VIEUX MOULIN DANS LE CADRE DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE : TRAVAUX PROVISOIRE D'ÉCLAIRAGE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2020, il a été décidé de passer une convention avec le Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor pour la réalisation des études énergétiques sur la Salle du Vieux Moulin. Au vu des résultats, la commune engagera de gros travaux d'isolation, éclairage, modification du mode de chauffage, remplacement des ouvertures, etc... mais compte-tenu du délai nécessaire pour la réalisation de tous ces travaux de rénovation, Madame le Maire propose que l'éclairage soient révisés provisoirement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'entreprendre des travaux provisoires d'éclairage dans la salle du Vieux Moulin.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal 2021 pour la réalisation.
- Autorise le Maire ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Séance du 13 septembre 2021



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,
MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE
GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PÉRIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.
ABSENTE EXCUSÉE : Mme RAMAGE Soizic (donne pouvoir à Mr RONDEL Daniel).

SECRÉTAIRE : Monsieur PERIGOIS Emmanuel.

CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 21-04-01 AYANT LE MÊME OBJET

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Maire d'Andel expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y avait plus d'exonération d'appliquer à ANDEL depuis 2004 et propose, pour aller dans ce sens, qu'une délibération soit prise pour limiter l'exonération.

Après en avoir délibéré, Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

MARCHÉS ASSURANCES COMMUNALES : VALIDATION DES OFFRES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 janvier 2021, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurances (Dommages aux biens, responsabilité civile, automobiles, protection juridique et risques statutaires) qui arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les marchés suivants :

LOT 1 : **DOMMAGES AUX BIENS** : GROU PAMA pour une offre de base de 4053,66 €.

LOT 2 : **RESPONSABILITE CIVILE** : GROUPAMA pour une offre de base de 825,16 €.

LOT 3 : **AUTOMOBILE** : GROUPAMA pour une offre de base de 630,68 €.

LOT 4 : **PROTECTION JURIDIQUE** : SMACL pour une offre de base de 360,09 €/an

LOT 5 : **RISQUES STATUTAIRES** : GROUPAMA pour un taux CNRACL de 5,72%.

ASSURANCES COMMUNALES : ASSISTANCE ANNUELLE PERMANENTE

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2021, il a été décidé de lancer une mise en concurrence concernant les assurances communales. Pour ce faire, le Cabinet CONSULTASSUR de VANNES a été retenu et suite à l'appel d'offres, les sociétés d'assurances ont été choisies et les marchés signés. Pour un suivi sans faille, Madame le Maire propose qu'une mission d'assistance annuelle permanente soit exercée par la société CONSULTASSUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre l'assistance annuelle permanente pour un montant de 550,60 Euros hors taxes par an, pour 4 ans. Les frais de déplacements seront payés sur présentation d'une facture.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE Saine, COMMUNES SANS PESTICIDES »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

-L'objectif de ce label national est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune d'ANDEL concernent les enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de ANDEL depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

TRAVAUX DE SÉPARATION DES RÉSEAUX EAUX PLUVIALES/EAUX USÉES : PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée avec Lamballe Terre et Mer à réaliser des travaux de séparation des réseaux eaux pluviales/eaux usées dans le centre Bourg. Pour financer ces travaux, Madame le Maire propose de recourir à un emprunt de 230 000 Euros.

Dans le cadre de la gestion de la dette de la commune d'ANDEL, et après consultation de six banques dont trois ont répondu, il est proposé de profiter des opportunités qui se présentent aujourd'hui sur les marchés financiers. Après études, Madame le Maire propose de retenir le Crédit Mutuel de Bretagne proposant les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite un prêt de 230 000 Euros auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.
240 mois - Tx fixe : 0,62 %, TEG : 0,6334 % - Amort. linéaire Périodicité trimestrielle Frais dossier : 300 €.
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

SERVICE COMMUN VOIRIE RURALE DE LAMBALLE TERRE & MER : CHOIX DES VOIES EXISTANTES CONCERNÉES PAR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN LOURDS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2020, il a été décidé d'adhérer au service commun voirie rurale de LAMBALLE TERRE & MER. Suite à ces décisions, la Commission « Travaux » s'est réunie et un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie rurale sur une période de trois ans. Il appartient à chaque collectivité adhérente de lister, sur ces années, les voies concernées par des travaux d'entretien lourds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire en 2022, la Voie Communale n°7 « Hardouin », la Voie Communale n° 10 de « la Cour » à La « Pironnais », la Voie Communale n° 16 « La Planche ».
- Décide d'inscrire en 2023, la Voie Communale n° 11 de « La Clôture » à « Bel Air ».
- Décide de différer les travaux pour la Voie Communale n° 11 de « La Cour » à « la Clôture » et pour la Voie Communale n° 10 de « La Croix de La Cour » à « La Cour ».
- Inscrit les dépenses correspondantes aux budgets primitifs 2022 et 2023.
- Autorise Madame le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

RÉAMÉNAGEMENT DE PLUSIEURS VOIES DANS LE CENTRE BOURG : MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire appel aux services de l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales, pour lancer l'étude et les travaux de réaménagement de plusieurs voies dans le Centre Bourg. Un appel d'offres a été lancé pour recruter un Cabinet de maîtrise d'œuvre et l'ouverture des plis a eu lieu. Après analyse des offres par l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales, il est proposé de retenir le Cabinet ING CONCEPT de LANDIVISIAU (Finistère) représenté par Mr PAGE Luc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le Cabinet de maîtrise d'œuvre ING Concept de LANDIVISIAU pour un montant de 10 500 € hors taxes.
- Inscrit la dépense au budget primitif 2021.
- Autorise Madame le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

CIMETIÈRE : ACQUISITION DE CASES POUR LE COLUMBARIUM

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il ne reste que deux cases dans le columbarium du cimetière communal. Afin de pouvoir répondre à la demande éventuelle, Madame le Maire informe que des devis ont été demandés et propose d'y donner suite. Après études, il apparaît que les devis proposés par la société PFG –Services funéraires de LAMBALLE sont les mieux disants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir 1 case Linéa en granit crépuscule pour finaliser l'ensemble de cases déjà mises en place pour un montant de 732 €uros TTC.
- Décide d'acquérir un ensemble de 5 cases Linéa en granit crépuscule pour créer un autre columbarium pour un montant de 4 416 €uros TTC.
- Décide d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 2188 du budget communal 2021.
- Autorise Madame le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

SALLE MÉRIDEL : ACQUISITION D'UN CONGÉLATEUR

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le congélateur de la Salle Méridel ne fonctionne plus depuis quelques mois. La crise sanitaire commençant à s'estomper, les locations de cette salle reprennent, aussi, Madame le Maire propose de faire l'acquisition d'un congélateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte d'acquérir un congélateur pour la Salle Méridel.
- Accepte le devis de 169 €uros TTC émanant de la SAS TRÉGORDIS de LAMBALLE.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- inscrit cette dépense à l'article 2188 du budget communal.

SERVICES TECHNIQUES : ACQUISITION D'UN ÉCHAFAUDAGE

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que les services techniques sont demandeurs d'un échafaudage et d'un pistolet afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions lorsqu'il y a intervention dans les bâtiments communaux. Madame le Maire propose d'en faire l'acquisition auprès de la Société LEROY MERLIN de LANGUEUX.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte d'acquérir un échafaudage combi first 4 m réglementaire ainsi qu'un pistolet.
- Accepte le devis de 220,22 €uros TTC émanant de la SA LEROY MERLIN de LANGUEUX.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- inscrit cette dépense à l'article 2188 du budget communal.

SALLE MÉRIDEL : ACQUISITION D'UN FOUR ÉLECTRIQUE

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le four électrique de la Salle Méridel ne fonctionne plus. Pour les utilisateurs de cette salle, il apparaît que ce four est très utile en complément de celui à gaz existant, aussi, Madame le Maire propose de faire l'acquisition d'un four électrique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte d'acquérir un four pour la Salle Méridel.
- Missionne Mr ROBERT Dany, Adjoint pour en faire l'acquisition auprès d'un fournisseur le mieux disant.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- inscrit cette dépense à l'article 2188 du budget communal.

PLAN DE RELANCE : SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance 2021, il a été déposé début février un dossier d'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des Sports vient de nous informer qu'une suite favorable était donnée à notre demande de financement. Pour ce faire, une convention de financement doit être signée des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



S.L.I.M.E.

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Les conseillers de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) proposent des visites S.L.I.M.E..

Ces visites Eau Énergie sont destinées aux ménages modestes, propriétaires ou locataires sur Lamballe Terre & Mer. Le but de ces visites **gratuites** est de conseiller les personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement.

Attention, il ne s'agit pas **de diagnostics** ou **d'audits énergétiques**. Lors de ces visites le logement dans son ensemble est abordé :



- les usages,
- les factures,
- les équipements.

Des premiers conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort des personnes. Dans le cadre de ces visites, l'installation gratuite de petit matériel économe est également possible.

Contact : [02 96 52 15 70](tel:0296521570) ou bien contact@alec-saint-brieuc.org

Rencontre avec les aînées d'Andel et de Coëtmieux

le 29 juillet dernier à Andel

C'est sous un magnifique soleil, qu'une quinzaine de personnes, venues d'Andel et de Coëtmieux, a partagé un après-midi récréatif sur le site multigénérationnel d'Andel.

*Le Centre Social Intercommunal, C.S.I. La Boussole, a contribué à cette rencontre en faisant intervenir le service de **LA LUDOTHEQUE** de l'Agglomération Lamballe Terre & Mer ainsi qu'une animatrice locale «Graines de liens 22 ».*

Thierry ANDRIEUX, Président de l'Agglomération Lamballe Terre & Mer nous a également fait, pour l'occasion, l'honneur de sa visite.



Les activités nombreuses et variées (jeux, chants, motricité...) de l'après-midi ont été appréciées par les bénéficiaires, tout comme le goûter servi à l'issue de cette journée.



Encore merci aux bénévoles encadrantes d'Andel et de Coëtmieux qui ont facilité le bon déroulement de ces précieux moments !...



*Le groupe actuel vous invite à venir découvrir les activités chaque 1^{er} lundi du mois de 14H à 17H. Contact : **Sylvie BOURDÉ** (Adjointe) 06 30 57 57 02.*



ENFANTS

ADOS

ADULTES

Téléphone : 02 96 50 78 81

Mail : ludothèque@lamballe-terre-mer.bzh

La ludothèque propose différents espaces dédiés à la découverte et à l'expérimentation du jeu. Les animateurs de ludothèque accompagnent et conseillent adultes et enfants dans la découverte des nouveaux jeux.

Vous pouvez soit emprunter des jeux, soit jouer sur place. Le plaisir étant le mot clé !...

Horaires d'ouverture tout public :

Mardi, mercredi et vendredi de 9h-12h15 et 15h00-18h15. Samedi 9h30-12h15

- ✚ Le jeu sur place est gratuit.
- ✚ Un abonnement annuel permet d'emprunter des jeux (d'extérieurs, de sociétés, de constructions...).
- ✚ Les groupes d'enfants, les collectivités et les associations peuvent aussi avoir accès à la ludothèque.
- ✚ Lors des **anniversaires**, il est possible d'emprunter une **malle de jeux**. Cette "malle" est un assortiment de 4 jeux : jeux de société, grands jeux en bois, jeux d'extérieur... empruntables pour 72 H.



éhop
SOLIDAIRES

Je n'ai pas de voiture,
j'appelle le **02 99 35 01 56**



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

EHOP

En **complément** de l'offre du réseau de transport **Distribus**, le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo.

Lamballe Terre & Mer et l'association **éhop** s'associent pour révéler vos Supers Pouvoirs de covoitureurs !

Le concept du covoiturage n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui ont besoin des mêmes trajets aux mêmes moments.

Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement ! Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps !

Pas de solution de transport pour aller au travail ? Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30-12h30/14h00-17h00

Le service **éhop solidaires** vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

02 99 35 01 56 ou solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.

MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

VOTRE COMMUNAUTÉ PROPOSE DES ACCUEILS POUR ENFANTS ÂGÉS DE 10 SEMAINES À 4 ANS

Vous cherchez un mode d'accueil :

Lamballe Terre & Mer vous oriente vers la solution la mieux adaptée pour votre enfant.

Accueil régulier, occasionnel ou en dépannage

Le Relais Parents Assistant Maternel vous guide dans vos démarches. Un rendez-vous vous est proposé pour un accompagnement personnalisé. En partenariat avec la CAF, le RPAM peut estimer le coût d'accueil de votre enfant et les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Il vous éclaire sur les différents modes d'accueil et vous oriente dans votre éventuel rôle d'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Vous souhaitez un accueil collectif :

BON À SAVOIR

La participation familiale est calculée à partir d'un barème tenant compte de vos ressources et de la composition de votre foyer.

BON À SAVOIR

Horaires atypiques

En relais des modes d'accueil existants, Lamballe Terre & Mer propose une aide financière accessible (sous conditions) pour la garde à domicile d'enfants jusqu'à 12 ans, lorsque les parents travaillent en horaires atypiques.

Micro-crèches, Multi-accueils & Crèche Familiale

Accueil régulier, occasionnel ou en dépannage

Les structures d'accueil gérées par votre communauté veillent à respecter les besoins fondamentaux du jeune enfant. Des espaces adaptés favorisent bien-être et éveil dans un environnement sécurisé. Entourés par des professionnels, les enfants s'ouvrent à la vie de groupe et sont accompagnés vers l'autonomie.

- ▶ Micro-crèches : 10 places
- ▶ Multi-accueils : 25 à 30 places
- ▶ Crèche familiale : 6 places
- ▶ Crèche associative : 20 places

gérée par des parents avec le soutien technique et financier de Lamballe Terre & Mer

Structures Petite Enfance Lamballe Terre & Mer :

- ▶ **Micro-crèche | Petit à Petons**
12 rue Abbé Philoux - Hénanbihen
02 96 50 70 11
microcreche-henanbihen
@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Micro-crèche | Crech'endo**
rue A. Leclubier - Plénée-Jugon
02 96 50 62 24
microcreche-pleneejugon
@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Micro-crèche | Regards d'enfants**
rue de la Fontaine
Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle
02 96 50 62 24
microcreche-jugon
@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Micro-crèche | Brin d'éveil**
rue de Landelles - Plestan
02 96 50 62 24
microcreche-plestan
@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Multi-accueil
Couleurs Enfance**
rue Christian de la Villéon - Saint-Alban
02 96 32 34 00
multiaccueil-salban
@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Espace Multi-accueil
La Farandole**
34 rue Jean Jaurès - Lamballe-Armor
02 96 50 70 11
ema@lamballe-terre-mer.bzh
- ▶ **Crèche familiale**
Moncontour
02 96 50 70 11
crechefamiliale-moncontour
@lamballe-terre-mer.bzh

- ▶ **Crèche associative
La courte échelle**
48 rue du Dr Laverigne - Lamballe-Armor
02 96 31 35 12
lacourteechelle22@orange.fr



Allocations Familiales
Caf des Côtes d'Armor



santé
famille
retraite
services



info**PetiteEnfance**

lamballe-terre-mer.bzh



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

SERVICE COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ AUX PARENTS, ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

Vous cherchez un mode d'accueil :

Lamballe Terre & Mer vous oriente vers la solution la mieux adaptée pour votre enfant.

Vous êtes parent(s)

Le RPAM vous guide dans vos démarches. Un rendez-vous vous est proposé pour un accompagnement personnalisé. En partenariat avec la CAF, le RPAM peut estimer le coût d'accueil de votre enfant et les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Il vous éclaire sur les différents modes d'accueil et dans votre rôle d'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfants à domicile.

BON À SAVOIR

Le RPAM peut fournir une liste d'assistant(e)s maternel(le)s par commune et les **INFORMATIONS UTILES** en tant qu'employeur.

BON À SAVOIR

Le service Petite Enfance géré par Lamballe Terre & Mer bénéficie du soutien financier de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental.



Animations : Espaces jeu, ateliers, sorties...

Des lieux de jeux, de partage et d'échanges dédiés aux professionnels ou parents d'enfants de moins de 4 ans. Chaque semaine, des activités sont proposées dans plusieurs communes. Demandez le planning à l'animatrice RPAM près de chez vous.

Vous cherchez un lieu ressource :

Lamballe Terre & Mer vous soutient dans votre activité.

Vous êtes assistant(e) maternel(le), garde à domicile ou candidat(e) à un agrément

Le RPAM vous accompagne dans l'exercice de votre métier :

- ▶ entretien individuel
- ▶ soirées à thème
- ▶ temps d'échanges entre professionnels
- ▶ documentation

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) vous informe :

- ▶ les solutions d'accueil
- ▶ les lieux d'animation
- ▶ la législation
- ▶ le métier d'assistant(e) maternel(le) ou de garde à domicile

Le RPAM Lamballe Terre & Mer vous accueille :

▶ **Plénée-Jugon**

Rue Alexandrine Leclubier

02 96 50 62 26

rpam-pleneejugon@lamballe-terre-mer.bzh

▶ **Lamballe-Amor**

34 rue Jean Jaurès

02 96 50 08 56

rpam-lamballe@lamballe-terre-mer.bzh

▶ **Moncontour**

Place de la carrière

02 96 73 47 79

rpam-moncontour@lamballe-terre-mer.bzh

▶ **Saint-Alban**

rue Christian de la Villéon

02 96 32 98 92

rpam-stalban@lamballe-terre-mer.bzh

Parmi les autres services de votre communauté :



Ludothèque

Une multitude de jeux éducatifs à découvrir sur place gratuitement ou à emprunter pour 4 semaines (sur adhésion).

▶ 02 96 50 78 81

▶ **Lieux de jeux :**

Lamballe

Hénansal

Plémy

Plénée-Jugon

Quessoy

Saint-Alban

info**PetiteEnfance**

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

APPEL A PROJETS JEUNES (13-22 ans) - MSA D'ARMORIQUE

Dossier de candidature à transmettre avant le 8 décembre 2021 (<https://blf@armorique.msa.fr>)

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !

Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture et événements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture

VOUS SOUHAITEZ FAIRE BOUGER LES CHOSES AUTOUR DE VOUS ?

- L'Appel à projets jeunes MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- Qui peut s'inscrire ? Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Un concours local
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- Un concours national
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 €.



Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Pour plus de renseignement, contactez :

Annie Bertrand : 06 73 98 17 57
Sandrine Marc : 06 85 07 56 85
Jean-Paul Jaffrès : 06 72 87 13 58

COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA.

Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action. Il vous communiquera la date limite de dépôt de votre dossier.

NOUS, ON FAIT
SWINGUER NOS
VILLAGES !



L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA

LA VIE ASSOCIATIVE ANDELOISE



La Clé des Champs redémarre ...

Les enfants de la troupe (une petite trentaine) ont démarré leur saison courant septembre et répètent le vendredi soir avec l'animatrice Marie Pistekova.

Après les 2 reports de mars 2020 et mars 2021, les adultes vont prochainement reprendre leurs répétitions.

Ils joueront la pièce l'Auberge du Caramel choisie en 2020. Ils se produiront à la salle du Vieux Moulin les week-ends des 23 et 30 janvier

Notez déjà les dates ...

La Clé des Champs

Dimanche 7 novembre 2021 à 17H00 Eglise d'ANDEL

CONCERT VIVALDI – BACH



Chœur et Orchestre.

Par la Compagnie Lyrique,
Sous la direction de
Claude VILLEVIELLE.

Libre participation

Pour tout renseignement :
Catherine COUPE 06 76 82 20 59

NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

Depuis le 2 août 2021, la nouvelle carte nationale d'identité est entrée en vigueur sur tout le territoire.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte. Elle est désormais obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Cette carte est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique.



Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne peut être délivrée depuis cette date.

Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Une nouvelle durée de validité

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Pour effectuer cette démarche, prendre rdv auprès d'une commune dotée d'une station.

Stations les plus proches pour les andelois : **Lamballe Armor, Plénée-Jugon, Matignon, St Briec, Plérin, Ploufragan...**

Evènements à venir*

**(sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)*

Samedi 6 novembre
Repas à emporter
17h-19h-Salle du Vx Moulin
Organisation : **Sté de Chasse**

Vendredi 19 novembre
Ass. Générale de l'OGEC
Organisation : **OGEC**
Site : Salle Vx Moulin

Dimanche 21 novembre
Bourse aux jouets -
Vide dressing
de 8h à 17h
Organisation : **Avant Garde**
Site Salle du Vieux Moulin

Vendredi 31 décembre
Réveillon
Organisation : **Comité des Fêtes**
Site : Salle du Vieux Moulin

Murmures

du

Gouessant

ANDEL

Depuis quelques semaines, un des **panneaux** d'entrée d'agglomération ANDEL a de nouveau **disparu**, mais cette fois, il n'a pas été restitué...

Son remplacement incombe bien sûr à la collectivité, mais au final, ce sont tous les contribuables andelois qui mettent la main à la poche !...

Aussi, si par hasard l'auteur de cet emprunt éprouve des regrets, il lui reste encore la possibilité de rapporter le panneau discrètement là où il l'a pris...

